

Commission temporaire "revenu minimum social garanti"

Compétence de la commission

La [mandature 2015-2021](#) du Conseil économique, social et environnemental, présidée par Patrick Bernasconi, a pris fin le 31 mars 2021. Le [décret n° 2021-309 fixant la répartition et les conditions de désignation des membres du Conseil économique, social et environnemental](#) a été publié le 24 mars, à la suite de la réforme du Conseil par [la loi organique du 15 janvier 2021](#).

[En savoir plus sur la réforme du Conseil.](#)

En réponse à la saisine du président de l'Assemblée nationale, le Bureau du CESE avait décidé la création d'une commission temporaire pour étudier les conditions de mise en place d'un revenu minimum social garanti, en substitution à l'architecture actuelle des minima sociaux. Conformément à la demande du Président de l'Assemblée nationale, cette commission a consacré ses travaux à « la clarification et la simplification du système d'accès aux aides avec pour double objectif d'accroître son efficacité pour les bénéficiaires et de renforcer son acceptabilité par tous les citoyens. »

[Composition de la commission au 31 mars 2021](#)

© - copyright CESE - Juin 2024